



Syndicat **UNSA** Fédération **C**ommerces & **S**ervices

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
Dépôt des accords collectifs
39-43 quai André-Citroën
75902 Paris cedex 15

Bagnolet, le 11 mars 2022

LETTRE D'ADHESION

A la Convention collective nationale des métiers du commerce de détail alimentaire spécialisé du 12 janvier 2021 (IDCC 3237)

L'ensemble de ses avenants, ses textes attachés et aux textes et avenants relatifs aux salaires

Monsieur le Directeur,

Par cette lettre, la Fédération des Commerces et Services UNSA, déclarée le 4 février 1999 vous fait part de son adhésion à la convention collective **des métiers du commerce de détail alimentaire spécialisé du 12 janvier 2021 (IDCC 3237)**, étendue par arrêté du 17 septembre 2021 (JORF du 23 décembre 2021). Ainsi qu'à l'ensemble de ses avenants, ses textes attachés (accords, avenants et toutes les annexes), aux textes et avenants relatifs aux salaires.

Nous adhérons également à:

- L'Association de développement du dialogue social (ADDS) ;
- L'Association paritaire de suivi et de gestion pour la complémentaire santé dans la branche des métiers du commerce de détail alimentaire spécialisé (AP.SANTE) ;
- L'Association paritaire pour la gestion du fonds d'action professionnelles et sociales de la branche des métiers du Commerce de détail alimentaire spécialisé (FAPS) ;
- L'accord de branche du 19 mai 2021 relatif au financement du paritarisme.

Nous vous joignons copie des notifications que nous adressons parallèlement à l'ensemble des organisations syndicales et d'employeurs, signataires et représentatives dans le champ de cette convention.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de notre respectueuse considération.

La Secrétaire Générale



Copie à :

- Org D'employeurs : Saveurs commerce / CCP / FNSCMF / Syndicat des cavistes professionnels
- Org. Synd : FNAA CFE CGC / CGT CDS / FGTA-FO / CFDT Féd. Services / FNAF CGT